



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 8/2012 : BUDGET 2013

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 5 novembre 2012 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil	:	M. Ch. Dupertuis, Président M. J.-M. Mayor, secrétaire-suppléant Mme P. Salathé
	:	M. M. Markides
Municipalité	:	M. G. Muheim, Syndic M. D. Delaplace (arrivé en cours de séance) Mme Ch. Dupertuis M. Ph. Michelet
<i>Excusée</i>	:	<i>Mme C. Schiesser</i>
Boursier communal	:	M. S. Ruby
Commission des Finances	:	M. J.-P. Bolay, Président Mme Ch. Juillerat Mme L. Boujon M. J.- M. Pasche M. M. Henchoz, rapporteur

Préambule

Comme de coutume, la Commission des finances s'est vu adresser le préavis relatif au budget 2013 accompagné du budget de fonctionnement. Le préavis inclut également 5 fiches techniques sur la nouvelle péréquation (pages 21-25), le plan corrigé des dépenses prévisionnelles d'investissements 2011-2016 (pages 26-27), le plan d'investissement des dépenses 2013 et le tableau des emprunts (page 28). Nous ont été remis en sus le projet de budget 2013 du Canton de Vaud et ses annexes ainsi qu'une notice explicative sur le budget 2013 du SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois).

Présentation du budget

Pour la deuxième année consécutive et après approbation par la Municipalité, ce préavis nous est présenté par M. Gustave Muheim, Syndic, en charge du dicastère des finances depuis juin 2011. Sa structure est identique à celui de l'année précédente et en facilite ainsi la lecture et les comparaisons d'une année à l'autre. Il est complété par un graphique (page 17) très parlant qui met en exergue l'impact de la bascule de 6 points d'impôt introduite le 1^{er} janvier 2011 et celui de la péréquation nette sur la valeur en points d'impôt de notre Commune (estimation de sa valeur pour 2013 : CHF 150'774.-- ; nombre de points : 71).



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 8/2012 : Budget 2013

Près de 3 heures ont été nécessaires pour passer en revue ce budget 2013 soumis ce soir à votre approbation; les questions de la Commission des finances ont trouvé des réponses précises et pertinentes à l'occasion de cette séance et dans les jours qui ont suivi. Comme ces dernières années, nous relevons le sérieux, la transparence et la précision avec lesquels ce budget a été établi. Malheureusement, il présente pour la deuxième année consécutive une particularité qui vous aura aussi, nous l'espérons, interpellés.

Commentaires

Si le budget 2012, dont le déficit présumé de CHF 151'830.--, avait déjà provoqué quelques soucis à notre Syndic et à la Municipalité, nous n'osons pas imaginer les insomnies liées à celui de 2013 !

A quelques exceptions près, notre exécutif s'est toujours attaché à présenter dans le passé un budget proche de l'équilibre. Le budget 2013 fait très clairement exception à la règle puisqu'il aboutit à un déficit prévisible de CHF 567'020.--.

S'il ne représente que 2.85 % des charges, ce déficit n'en demeure pas moins un record peu glorieux. Une première variante, fort heureusement retravaillée par la Municipalité, se soldait même par un déficit, inacceptable, de plus CHF 2 millions !

Au chapitre des charges, le report des charges sociales cantonales (facture sociale) et la péréquation intercommunale (répartition de l'impôt cantonal entre les communes) grèvent une nouvelle fois le budget avec une augmentation de CHF 593'760.-- (page jaune 1, nat. 35) d'une année sur l'autre soit + 7.3%. Mais elles ne sont de loin pas les seules en cause.

La participation au déficit des TL incluant la prochaine mise en service de la ligne 49 augmente en réalité de CHF 360'220.-- (page 5 du préavis, soit CHF 410'220.-- moins l'augmentation du retour de péréquation de CHF 50'000.--).

Les charges d'intérêts et amortissements contractuels des emprunts découlant entre autres des rénovations de l'Auberge et de la Maison Pasche ainsi que de la construction du collège 3^{ème} étape impactent le budget à hauteur de CHF 411'950.-- (intérêts CHF 236'950.--, page 6 du préavis, plus amortissements CHF 175'000.--, page 6 du budget, nat. 33.01).

Au chapitre des recettes, si les impôts à la source (+ CHF 250'000.--) et les impôts sur la fortune (+ CHF 136'000.--) sont en hausse, la mauvaise nouvelle concerne l'impôt sur le revenu qui recule de CHF 1'504'300.-- (page 9 du préavis) par rapport au budget 2012. La faute en incombe à des prévisions 2012 beaucoup trop optimistes (+ CHF 647'000.-- par rapport au budget 2011) au vu des impôts réellement encaissés en 2011. La CF avait d'ailleurs émis quelques inquiétudes à juste titre (voir rapport CF sur préavis 13/2011, page 4). Les prévisions 2013 se fondent, elles, sur les recettes de 2011 ce qui nous semble plus raisonnable.

Au chapitre des investissements, le plan 2013 dévoile une somme globale de CHF 7'805'000.--. L'extension du collège 3^{ème} étape s'octroie la part du lion avec une somme de CHF 6'000'000.--, soit 77% du montant budgété.

Pour finaliser les travaux, la maison Pasche absorbe CHF 502'000.-- soit 6,5% du budget. Il faut relever que le coût de cette réfection avait été estimé à CHF 1'960'000.-- (préavis 13/2011, page 22), dans le plan d'investissement du budget 2012. En réalité et conformément au Préavis 1/2012, la dépense totale va approcher CHF 2'600'000.--. Inutile de regarder dans le rétroviseur mais, au vu de l'évolution de l'endettement communal et de la détérioration des recettes, cet investissement était-il vraiment opportun? Des répercussions sont-elles à craindre sur des loyers qui se veulent « sociaux » ?



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 8/2012 : Budget 2013

Quoi qu'il en soit, le recours à l'emprunt sera indispensable au vu de notre marge d'autofinancement durement touchée. Fort heureusement, les taux d'intérêt débiteurs se maintiennent pour l'instant à des niveaux historiquement très bas et allègent d'autant le coût de la dette. Par contre, l'endettement moyen par habitant va se rapprocher de CHF 9000.-- et s'éloigner significativement de l'objectif de CHF 4000.-- que la Municipalité et la Commission des finances s'étaient fixés. Une fois la 3^{ème} étape de l'extension du collège achevée, il nous apparaît hautement souhaitable de renoncer à tout investissement qui ne serait pas strictement obligatoire ou indispensable pour s'atteler à la réduction progressive de cet endettement et le ramener à des niveaux plus raisonnables.

La Commission des finances remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'associer aux réflexions rendues nécessaires par ce changement de paradigme lors de la redéfinition des priorités du plan quinquennal.

Dans le préavis (page 5), il est fait allusion à notre taux d'impôt dont la hausse pourrait s'avérer inexorable dès 2014. Fidèle à sa ligne, la Commission des finances souhaite éviter dans toute la mesure du possible qu'une hausse d'impôt vienne obérer le pouvoir d'achat déjà malmené des contribuables belmontais ! A ce titre, nous relevons que la commune de Belmont présente l'un des taux d'imposition les plus élevés des communes du district de Lavaux. La Commission des finances ne tient pas forcément à ce que notre commune fasse nécessairement partie du peloton de tête ! Elle y tient d'autant plus qu'elle n'est sans doute pas la seule du district à ployer sous le joug de la facture sociale et de la péréquation.

Considérations finales

Dans son préavis, la Municipalité brosse un tableau généralement fort complet et réaliste de la situation et du contexte caractérisant les conditions-cadres qui influencent le Budget 2013. Comme précédemment – mais de manière encore plus marquée – il se révèle que l'influence directe des communes sur leurs dépenses est en constante diminution et que le report permanent de charges imposé par le canton obère de plus en plus lourdement les finances des communes.

A cet égard, nous saluons et appuyons la démarche entreprise par l'Union des Communes Vaudoises pour obtenir du Conseil d'Etat une répartition plus équitable des charges, notamment en ce qui concerne la facture sociale ; nous partageons ici l'espoir de la Municipalité de voir aboutir les négociations en perspective de l'exercice 2014.

Mais il s'agit là de perspectives encore incertaines (Pierre Dac abonderait sûrement dans ce sens) et que nous ne pouvons influencer. Nous sommes en revanche confrontés dès maintenant à la prévision d'un déficit de CHF 567'020.-- qui, elle, est solidement ancrée dans la réalité. Cela étant, il faut bien entendu remercier la Municipalité du volontarisme dont elle fait preuve dans le domaine de la diminution des **dépenses courantes**, ce qui se traduit par une série de mesures qui sont décrites de façon très détaillée ; on peut en savoir gré à la Municipalité tout en relevant que, dans le contexte général, leur impact demeurera limité.

Il s'impose selon nous de faire preuve du même volontarisme dans le domaine des **investissements**. Ici, comme mentionné plus haut, nous prenons acte avec satisfaction de la détermination dont la Municipalité fait preuve à reconsidérer les priorités de son plan quinquennal et nous la remercions de nous associer à ses réflexions.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 8/2012 : Budget 2013

Ce faisant, c'est avec conviction que nous nous laisserons guider par le principe clairement défini par la Municipalité elle-même, selon lequel il ne s'agira de ne procéder qu'aux « **investissements indispensables** à effectuer **pour la préservation du patrimoine communal** » (page 6 du préavis). En effet, selon nous, c'est bien de maintenir, de préserver – et non d'accroître – qu'il s'agit, et cela jusqu'à un « retour à meilleure fortune ».

Dans ce contexte, un autre élément mérite qu'on lui consacre une attention particulière : c'est celui du nouveau régime applicable au **financement et au tri des déchets**.

A ce sujet, les conseils communaux de plusieurs communes environnantes ont déjà pris les décisions nécessaires. La presse régionale a dépeint de manière éloquente la vivacité des débats et les controverses qui ont surgi à ces diverses occasions, notamment en ce qui concerne les incidences financières. Il n'est pas absolument nécessaire selon nous qu'il en aille de même à Belmont. Bien que le nouveau régime soit sans doute appelé à entraîner des conséquences financières en 2013 déjà, nous comprenons que la Municipalité ait conçu le budget en fonction du mode actuel de gestion des déchets. Nous souhaitons cependant pouvoir nous prononcer en connaissance de cause le moment venu (qui n'est plus guère éloigné et où l'affaire sera sans doute devenue urgente) ; c'est pourquoi nous demandons, sans préjuger bien sûr des options qui seront retenues par la Municipalité, à être informés en détail sur les divers éléments entrant en considération tels qu'ils ont été évalués dans les débats menés dans les communes où un nouveau régime entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain. Il existe en effet dans ce domaine un reste d'autonomie communale qu'il importe d'utiliser judicieusement. Nous préciserons notre demande le moment venu.

Nous saurions donc gré à la Municipalité de bien vouloir nous convier à une réunion dans le courant du mois de janvier 2013. Cette démarche nous est inspirée également par le souci de préserver les intérêts du contribuable belmontais qui, selon nous, ne devrait pas être appelé à payer plus cher des prestations quantitativement et/ou qualitativement inférieures. Peu importe, à cet égard, qu'il s'agisse de taxes ou d'impôts ; de toute façon, le contribuable est cordialement invité à payer les unes et les autres.

Taxe d'épuration

La Commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité, proposition consistant à maintenir pour l'année 2013 la taxe à CHF 0.95 le m³, TTC (inchangé par rapport à 2012).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 8/2012** et vous propose de les accepter sans modification en remerciant vivement celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget.

Pour la Commission : Jean-Pierre Bolay, Président, Lucienne Boujon, Michel Henchoz, rapporteur, Christine Juillerat, Jean-Marc Pasche

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 1er décembre 2012